



Au fil de la Rance

LA FEUILLE DE RANCE-ENVIRONNEMENT • OCTOBRE 2010

De l'eau et des hommes

L'importance vitale de l'eau, c'est une prise de conscience majeure

Habités dans nos régions tempérées à la permanence et à l'abondance de l'eau, il est difficilement imaginable qu'une eau de qualité puisse nous faire défaut. Il est néanmoins certains signes qui doivent inciter à la vigilance, à réfléchir sur les moyens de maintenir cette qualité et à agir pour éviter son gaspillage. Le problème des algues vertes en Bretagne en est l'exemple le plus médiatisé.

C'est le thème que nous abordons au travers de ce numéro du "Au Fil de la Rance".

L'eau du robinet et la lecture des informations relatives à sa qualité ainsi que les profils de baignade, synthèse de la nouvelle réglementation préconisée en la matière par l'Union Européenne, font l'objet de la pre-



Effet de la pollution à l'écluse du Chatelier : mousse et algues vertes

mière partie. La seconde partie propose deux sujets, l'assainissement par les plantes et l'interview d'un jeune producteur de légumes, mettant en évidence d'autres manières de faire, respectueuses de la nature et de l'eau.

Enfin, l'exposition de l'association "Bien

vivre à Lyvet" de cet été nous rappelle que la Rance nécessite une attention toute particulière, qu'il s'agisse de la qualité de ses eaux de baignade ou d'un engorgement plus que préoccupant. ■

Didier Simonot

A propos de la qualité de l'eau du robinet

Avec la facture de l'Eau et de l'Assainissement, vous recevez une "Information sur la qualité de l'eau distribuée de l'année écoulée" qui donne les résultats d'analyse de la bactériologie, la dureté, la teneur en fluor, en nitrates et pesticides, selon des normes définies par la DDASS.

Compte tenu du niveau très élevé du taux de nitrates dans les cours d'eau bretons, et par conséquent dans l'eau du robinet, les habitants de Pleudihen ont pu s'étonner du résultat spectaculaire de 0 mg/l.

Après avoir interrogé l'Agence Régionale de la Santé de Bretagne, nous avons eu les précisions suivantes : l'eau de la station du Pont au Chat en Saint-Hélen est bien exempte de nitrates (< 2 mg/l) car issue d'une nappe souterraine. L'eau distribuée à Pleudihen et La Vicomté provient normalement de cette station, sauf en cas de maintenance.

Les différentes analyses, beaucoup plus complètes que celles données sur la fiche jointe avec la facture d'eau, sont disponibles sur le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr. Pour y accéder, sélectionner la région, le département et la commune, puis rechercher

la commune de prélèvement en cliquant sur "bulletins précédents".

Pour l'analyse des pesticides, il est regrettable que ne soit pas spécifié les molécules recherchées, sachant qu'une analyse effectuée dans le bassin du Guinefort en 2009 en dénombrait 39 !!

A noter que notre information sur la qualité de l'eau devrait s'améliorer car Monsieur René Regnault, Président de la Commission Locale de l'Eau du Sage Rance-Frémur-Baie de Beausais a prévu de faire mettre à jour et refondre le site internet www.sage-rancefremur.org.

En conclusion, sachant que tout ce qui est rejeté dans la nature se retrouve à terme dans l'eau du robinet, chacun de nous, particulier, industriel, agriculteur doit s'efforcer d'agir afin de respecter le cycle de l'eau. ■

Jean-Louis Penot



EAUX DE BAIGNADE : nouvelle réglementation européenne

L'Union Européenne fixe des règles pour la surveillance, l'évaluation et la gestion de la qualité des eaux de baignade ainsi que pour la fourniture d'informations sur leur qualité. L'objectif est double : il s'agit de réduire et prévenir la pollution des eaux de baignade et d'informer les populations sur leur degré de pollution.

La directive 2006/7/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 15 février 2006, abroge et remplace la Directive 76/160/CEE du 8 décembre 1975. Cette nouvelle Directive, transposée par tous les Etats membres a été mise en œuvre dès début 2008. Les eaux concernées sont les eaux de surface (maritimes ou eaux douces) susceptibles d'être des lieux de baignade.

La Directive fixe 2 paramètres minimum d'analyse (entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*), au lieu de 19 dans la précédente Directive. Mais d'autres paramètres peuvent éventuellement être pris en compte comme la présence de cyanobactéries ou de microalgues.

Un calendrier de surveillance des eaux de baignade doit être établi avant chaque saison balnéaire avec un minimum de 4 prélèvements par saison. Les eaux sont classées suivant 4 critères de qualité : insuffisant, suffisant, bonne ou excellente.

La nouveauté de la Directive est que les Etats membres doivent établir le profil de eaux

de baignade, comprenant notamment une description de la zone concernée, les sources de pollution éventuelles et l'emplacement des points de surveillance des eaux. Ce profil doit être terminé pour les eaux maritimes, au plus tard en février 2011.

Pour aider les collectivités territoriales dans cette démarche, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (155.000 km², 28% de l'hexagone, 10 régions, 36 départements, 7368 communes et 12 millions d'habitants) a étudié et proposé 3 cahiers des charges-types pour l'élaboration des "profils" adaptés au contexte très diversifié du bassin.

Qu'est-ce qu'un "Profil de baignade" ?

Un profil de baignade doit permettre de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Il comporte une description physique de la plage et il recense toutes les sources possibles de contamination qui pourraient éventuellement conduire la

collectivité à fermer temporairement la baignade ou à prendre des mesures de protection sanitaire pour les baigneurs. Un profil doit ainsi conduire à l'établissement d'un plan d'actions pour préserver ou reconquérir la qualité des eaux.

Pour les collectivités, c'est l'occasion de revisiter, en détail, les activités et le fonctionnement des infrastructures d'assainissement urbaines et rurales pouvant impacter la zone littorale ou les cours d'eau s'y déversant. Les principes du profil de baignade peuvent être élargis aux sites de pêche à pied et contribuer à la protection de la santé des consommateurs de coquillages. Les profils devront être mis à jour tous les 2, 3, ou 4 ans selon le classement qualité du site.

L'étude "complexe" doit porter sur les points suivants :

- Description de la zone de baignade et du contexte général : contexte géomorphologique (topographie, hydrogéologie), caractéristiques météo-océaniques (contexte hydrodynamique, caractéristiques climatiques), contexte



démographique et économique (évolutions saisonnières), occupation des sols (caractéristiques géographiques de la zone), description des plages (caractéristiques physiques, activités, zones réglementées, zones conchylicoles).

- Qualité du milieu marin : qualité bactériologique, zones conchylicoles, potentiel de prolifération de macro-algues, potentiel de prolifération du phytoplancton.
- Inventaire des sources potentielles de pollution : cours d'eau,

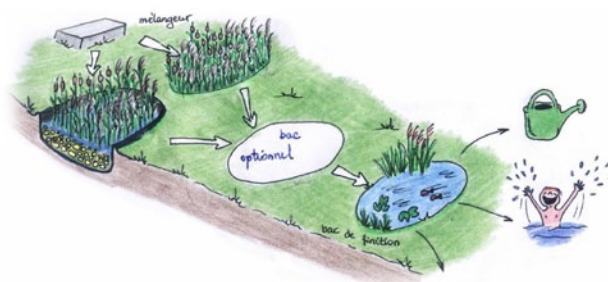
L'assainissement par les plantes, ou phyto-épuration

Dans le cadre de la reconquête de la qualité des eaux, les communes ou leurs organismes délégués ont pour mission de s'assurer de l'efficacité des stations d'épuration des eaux usées et des eaux résiduées. Pour les particuliers, il y a 2 possibilités, soit se raccorder à une station d'épuration collective si elle existe, soit créer une station individuelle ou la mettre aux normes.

La solution traditionnelle est de mettre une fosse septique "toutes eaux" dont les effluents sont épanchés dans le sol à travers un filtre à sable qui doit être contrôlé régulièrement.

Il existe une solution plus écologique, celle de la phyto-épuration, ou filtration par les plantes. Le principe est simple et se rapproche de celui des zones humides : l'eau usée passe à travers 2 bassins dont les plantes et les bactéries se "nourrissent" des

matières organiques, nitrates et phosphates et ceci sans odeur ! L'eau épurée peut servir à l'arrosage ou à alimenter un bassin d'agrément et sa qualité est équivalente à celle des eaux de baignade.



Pour une famille de 4 personnes, la surface des 2 bassins est d'environ 8 m² et le coût de 4000 à 5000 €, équivalent à une fosse toutes eaux.

Les avantages de cette solution sont multiples : système rustique, durable, qui accepte des variations importantes (en période de vacances par exemple si la famille s'agrandit ponctuellement) ; entretien annuel réduit et simple, es-

sentiellement le fauchage des plantes ; aspect décoratif des bassins, centre d'intérêt pour les insectes, oiseaux, batraciens...

Le curage des bassins doit être réalisé tous les 10 ou 20 ans, avec production de compost directement utilisable au jardin. En comparaison, une fosse septique doit être vidangée tous les 4 ans, les effluents sont alors traités par la station d'épuration souvent saturée, ceci pour un coût de l'ordre de 300 €. De plus, le contrôle de son bon fonctionnement est onéreux doit être réalisé tous les 6 ans.

Si la phyto-épuration est reconnue à titre collectif (exemple à Trémereuc et Plouër), elle n'est pas encore réglementaire pour les particuliers et nécessite une dérogation. Plusieurs entreprises bretonnes peuvent réaliser l'étude et les travaux. Pour en savoir plus : www.eau-et-rivieres.asso.fr, <http://eauvivante.free.fr>, associations pour l'assainissement non collectif dont www.cicv.org.

Jean-Louis Penot

témoignage

GUILLAUME CLARIN, maraîcher "bio" en Pleudihen

Notre intention, de temps à autres, est de donner la parole à des professionnels, en lien avec la nature, qui font des choix différents et personnels, dans le souci de respecter l'environnement et la santé des consommateurs.

ruisseaux, fleuves (qualité bactériologique, caractéristiques physiques, géographiques), assainissement : réseaux de collecte des eaux usées (y compris les zones de camping-cars et autres itinérants), stations d'épuration, le réseau de collecte des eaux pluviales, l'assainissement non-collectif; sources diffuses : agriculture, autres sources de pollution diffuses spécifiques (port de plaisance, centre équestre, mobil-homes sur terrains privés, pêcheries, marchés, criées, migrations animales, animaux nuisibles...), autres sources ponctuelles ou accidentelles : activités industrielles, établissement recevant du public (supermarchés, hôpitaux, cliniques, hospices, salles de réunions de masse).

La plupart de ces éléments sont connus. Il faut les rassembler, les contrôler, les mettre à jour, en tirer les éléments nécessaires pour répondre au cahier des charges. Ensuite, l'Autorité compétente devra communiquer les données, mettre en place les actions curatives et préventives requises et en contrôler les résultats.

Sources : Ministère du Développement durable, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Commentaires de Rance-Environnement

Les profils de baignade sont une véritable avancée. Leur objectif est d'inciter à agir en amont. Nous espérons qu'ils seront compris et appliqués dans ce sens. Leur établissement va demander un effort important aux collectivités dans un délai très court, nous attendons que les moyens nécessaires soient mis en place. Notons qu'un cahier des charges type établi par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne doit permettre de réaliser le travail dans les délais impartis.

Mais pour les Bretons que nous sommes, 4 analyses par saison, l'été, c'est insuffisant ! Tant pis pour ceux qui se baignent tous les jours de l'année ! ■

Yann HUGUES

Guillaume Clarin, 30 ans, a fait un BTS agricole et notamment un apprentissage chez un maraîcher en agriculture biologique. Aujourd'hui, avec une surface de 3 ha, il fait du maraîchage, légumes de saison de plein champ et sous tunnel, environ 25 à 30 variétés selon l'année.



La production est écoulée pour les trois quarts en paniers AMAP* sur la région de St-Malo, et pour le reste sur le marché de Plouër.

Travailler dans l'agriculture "biologique", c'est pour Guillaume un vrai choix. « Bien que non issu du monde agricole, j'ai fait le choix de travailler dans l'agriculture car j'ai toujours été attiré par la nature et la terre ainsi que par le travail en extérieur qui me convient beaucoup plus. Les débuts de la production datent de juin 2006, suivis de deux années de conversion pour passer en agriculture biologique, ce qui signifie que les produits ont été vendus sous le label AB à partir de juin 2008. L'idée de cultiver selon les principes de l'agriculture biologique est venue naturellement à la suite de mon expérience en apprentissage chez un maraîcher bio et en raison de la cohérence de ce mode d'agriculture ».

Ces choix impliquent une réelle attention à la **préservation de la ressource en eau**. « Sur le plan qualitatif, la couverture systématique des sols en hiver avec des engrais verts* réduit efficacement le lessivage des différents éléments (nutriments, minéraux, matière organique) contenus dans le sol. De plus, l'interdiction d'utiliser à la fois les phytosanitaires (herbicide, insecticide et fongicide) et les engrais chimiques, imposée par le cahier des charges "bio", permet une utilisation responsable de la ressource en eau. Sur le plan quan-

titatif, le système d'arrosage mis en place se limite au pompage d'une mare créée artificiellement par le passé et alimentée par les eaux de surface (pluies) et les eaux de source (nappe d'eau libre).

Ce système est destiné à l'arrosage des tunnels (environ 2000 m²) et au démarrage des légumes de plein champ. Malgré

la sécheresse exceptionnelle rencontrée cette année, je n'ai pas eu besoin d'arroser les légumes de plein champ. En effet le sol des parcelles caractérisé par une bonne profondeur, une texture fine argilo-limoneuse et une certaine richesse en matière organique, est favorable au stockage de l'eau. De bonnes pratiques de binage ainsi que le recours au paillage permettent également de faire des économies d'eau ».

■ **La limitation des fuites de minéraux (N, P, K)**. « Tout d'abord, la plantation de haies associées aux lisières déjà présentes ainsi que la présence permanente de plantes sauvages (bordures de haies, prairies sous verger ...) dans les parcelles permettent de fixer en permanence l'azote et les autres éléments, réduisant ainsi les risques de fuite. Ensuite, la rotation des cultures sur plusieurs années participe aussi à une meilleure utilisation des éléments minéraux présents dans le sol, diminuant en même temps le risque de perte vers l'eau. Enfin, sur le plan de la fertilisation, du fumier de bovins composté pendant un an, enrichi de feuilles de consoude, ortie, prêle, offre une meilleure disponibilité des nutriments grâce à l'activité biologique qui y est très développée ».

■ **Choix des espèces et origine des semences**. « La sélection des

cultures (espèce, variété) est faite en fonction de leur rusticité, c'est à dire leur bonne adaptation au terroir comme par exemple les tomates Cœur de bœuf, rose de Berne ou noire de Crimée ». Pour les semences, je les produis le plus possible moi-même. Les autres sont achetées, certifiées semences bio bien qu'elles soient plus chères et difficiles à trouver. Je refuse par éthique d'acheter aux grands semenciers parce que je ne veux pas cautionner une agriculture conventionnelle ».

■ **De quelques difficultés rencontrées**. « La lutte permanente contre les adventices ("mauvaises herbes") représente une réelle difficulté, mais elle est incontournable. Les ravageurs peuvent également poser des problèmes, notamment les chenilles. Cependant, je m'appuie sur la régulation naturelle (lutte biologique) pour contenir leur prolifération. Par exemple, j'ai pu constater en écrasant les chenilles qu'elles étaient parasitées par les larves d'une sorte de guêpe type Apantele. De plus, il est difficile d'assurer des rotations suffisamment longues sous les tunnels ».

■ **Espoirs et projets**. « Trouver du fumier bio, ou le produire moi-même en faisant de l'élevage, m'associer avec d'autres producteurs bio complémentaires (éleveurs, céréaliers), trouver d'autres terres afin d'assurer une rotation des cultures plus longue et de mettre plus de parties en jachères ».

Guillaume Clarin conclut l'entretien en déplorant la difficulté à trouver localement de nouvelles terres pour tout nouvel agriculteur bio qui voudrait s'installer. ■

Amap : association pour le maintien de l'agriculture paysanne.
Engrais verts : plantes cultivées uniquement pour fertiliser et améliorer le sol.

Entretien réalisé par Sven Auffret et Jean-Louis Penot le 1er octobre 2010

EXPOSITION

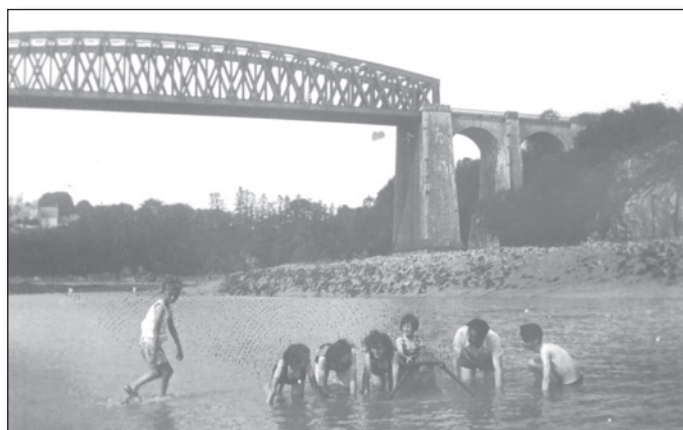
Lyvet hier et aujourd'hui

L'exposition "Lyvet hier et aujourd'hui", organisée début août à La-Vicomté-sur-Rance par l'association "Bien vivre à Lyvet", a permis de comparer l'état de la Rance autrefois avec celui d'aujourd'hui. La photo utilisée pour l'affiche de l'exposition montre un groupe d'enfants jouant dans le lit de la Rance à marée basse près du pont de Lessard en 1938.

Si on la compare avec les photos "d'aujourd'hui" montrant la Rance à marée basse en 2009, il ne serait plus question de laisser des enfants patauger ! La vase a tout envahi. Il ne reste qu'un chenal très étroit. La vase déborde des balises latérales au point que même à marée haute il est fréquent que des bateaux soient piégés et doivent attendre la marée suivante pour repartir.

Autre sujet d'inquiétude, les algues vertes et l'abondance de mousse au niveau de l'écluse du Chatelier, comme le montre la photo page 1. ■

François Thévenin



Brèves associatives

✓ <http://www.rance-environnement.net>

Malgré des difficultés techniques, la mise en place du site internet de l'association progresse. Plusieurs thèmes y sont abordés. Faites nous connaître vos réactions, ainsi que les sujets que vous souhaitez voir traités. En particulier vous y trouverez les derniers bulletins "Au fil de la Rance".

✓ Breizh Bocage dans la communauté de communes Rance Frémur

Le programme de renouveau du bocage dont l'un des buts est d'améliorer la qualité des eaux est applicable cette année aux communes de Trémereuc, Pleslin Trigavou, Langrolay et Plouër, tant aux agriculteurs qu'aux particuliers. C'est un vrai succès à Plouër puisque plus de 10 particuliers sont intéressés par ce programme et leur projet représente plus de 1000 m de plantations. Pour tout renseignement contacter Cédric Jamet, association COEUR Emeraude au 02.96.82.36.36 ou au 06.09.15.38.16.

✓ Algues vertes

Cet été, les plages des Côtes d'Armor ont été relativement épargnées par les marées vertes, par rapport à l'année dernière. Mais, d'autres régions, à contrario, ont souffert d'une prolifération accrue ; le Finistère, le Morbihan, la mer baltique où l'on a constaté un tapis d'algues vertes de 380 000 km² (surface supérieure à celle de l'Allemagne), etc. Ne nous réjouissons pas trop vite, égoïstement ! Ces évolutions sont essentiellement dues aux conditions climatiques locales. La mobilisation pour descendre le taux de nitrates dans nos rivières, ne doit pas se relâcher. De nombreuses Associations poursuivent leurs actions et maintiennent leur vigilance.

✓ Projet de sentier du littoral à Pleudihen

Le tracé que nous vous avons présenté dans le précédent fil de la Rance, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal du 16 septembre. Nous regrettons que certaines de nos observations n'aient été ni mentionnées, ni débattues.



RANCE

ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 agréée

Siège social : Mairie -

22690 Pleudihen-sur-Rance

rance-environnement@orange.fr

www.rance-environnement.net

Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 €

Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Tél : Email :

Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)